



2.2.3 La protection des mineurs sur le plan socioéducatif

La **protection des mineurs sur le plan socioéducatif** est un ensemble de services d'accompagnement et d'éducation destinés aux enfants, aux jeunes et aux parents. Sa fonction est préventive. Elle doit :

- permettre aux jeunes de se prémunir contre les influences néfastes et les aider à développer leur esprit critique, leur capacité de décision et leur sens des responsabilités envers soi et envers autrui,
- aider les parents (et autres responsables légaux) à protéger les mineurs contre les influences néfastes.

La protection des mineurs sur le plan socioéducatif prend p. ex. la forme :

- de projets à destination des enfants et de leurs parents (p. ex. dans les jardins d'enfants),
- de mesures d'éducation parentale (information et conseil),
- d'interventions du travail social auprès des jeunes en difficulté, ou
- de campagnes de sensibilisation à destination du grand public (au sujet du SIDA, des drogues, de l'usage des médias, des théories du complot, etc.).